

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 28 AVRIL 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Objet : Comité de jumelage - Arrêté de délégation à Mme Christiane BAR, Conseillère Municipale Déléguée et Mme Elodie BRUTINEL LARDIER, Conseillère Municipale Déléguée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui prévoit que *"le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal"*,

VU l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

VU les statuts du Comité de Jumelage avec les villes de PINEROLO en Italie et de TRAUNSTEIN en Allemagne qui prévoient que le Maire est membre de droit du Conseil d'administration.

CONSIDERANT la nécessité pour assurer la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de la représentation de M. le Maire au sein du Comité de Jumelage,

CONSIDERANT que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont désignées :

Membre titulaire : Mme Christiane BAR, Conseillère Municipale Déléguée.

Membre suppléante : Mme Elodie BRUTINEL LARDIER, Conseillère Municipale Déléguée.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes,
- Monsieur le Président du Comité de Jumelage,
- Aux intéressées.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 28 AVRIL 2026

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 30 AVR 2026

Publié ou notifié le : 30 AVR 2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **A2026_04_327**
Objet : **Comité de jumelage - Arrêté de délégation à Mme Christiane BAR, Conseillère Municipale Déléguée et Mme Elodie BRUTINEL LARDIER,**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2026-04-30 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique : 005-210500617-20260430-A2026_04_327-AR
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260430-A2026_04_327-AR-1-1_0.xml	text/xml	985 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_18838.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260430-A2026_04_327-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	56.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 avril 2026 à 10h08min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 avril 2026 à 10h20min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 avril 2026 à 10h20min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 avril 2026 à 10h20min23s	Reçu par le MI le 2026-04-30